



202406-07

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240603-20240607-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Brieuc CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

Absents :

Date de convocation : 21 Mai 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Avis Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire informe que lors de l'envoi du CA 2023 en préfecture, il nous a été rappelé que les RAR représentaient un déficit de 391 052.12 € et que la section d'investissement était déficitaire de 101 744.38 € soit un total déficitaire de 492 796.50 €. Malgré un excédent de fonctionnement de 215 885.81 €, le résultat 2023 reste déficitaire de 276 910.69 €.

Sachant que les recettes de fonctionnement de 2023 étaient de 1 605 335.60 €, le résultat déficitaire de 276 910.69 € représente donc 17.25%. Or lorsque qu'une collectivité de -2000 habitants dépasse les 10 % de déficit, la préfecture doit faire un signalement à la Chambre Régionale des Compte pour un audit.

La CRC a donc rendu son avis et a constaté la justification de ce déficit. Elle demande de faire une décision modificative sur les opérations sous mandats telles que la GEPU et la couche de roulement avec le département en investissement. Pour ce qui est du fonctionnement, elle préconise d'inscrire les montants réels des dotations à percevoir pour 2024. (DSR, DGF, ...)

**Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la communication de l'avis de la
Chambre Régional Des Comptes**

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET